



**Présents :**

M. Lesigne, Vice-Président

D. Alquier, H. Baptiste, G. Barles, C. Belzung, L. Cailly, S. Crogiez-Pétrequin, F. Degan, Ph. Foucher, B. Haug, F. Lecaille, S. Lepeltier, D. Maurel, H. Maurel-Indart, J.-P. Monge, K. Noui, Ph. Roingear, L. Séabra, S. Trapp, Ph. Vendrix

**Invités :** J-C. Billaut, I. Guillouet,

**Excusés :** C. Beaumont, J. Bartzen-Sprauer, P. Boissé, A. Bousquet, T. Boulay E. Buffenoir, M. Caravanier, N. Cayrol, S. Chevalier, A. Clément, M. Desmedt, M. de Ferrière, B. Foucher, E. Fouquereau, D. Georgeault, C. Manson, J. Montharu, S. Mougine, H. Watier J.-L. Yengue



Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10

L'ordre du jour est le suivant :

1. Mise en place d'une commission pour examen de l'appel à projets ARC Tours/Poitiers
2. Informations sur les futures Ecoles Doctorales au sein de la ComUE

## 1. Mise en place d'une commission pour examen de l'appel à projets ARC Tours/Poitiers

C'est la troisième année que cet appel à projets « d'Actions de Recherche Collaborative » Tours-Poitiers est organisé. Le budget global s'élève à 70 000 € (35 000 € par université). Il permet d'encourager de nouvelles actions de recherche qui impliquent une équipe tourangelle et une équipe poitevine à hauteur de 10 000 € maximum.

Jusqu'ici les commissions recherches des deux universités expertisaient séparément tous les projets et attribuaient une note. Ensuite, les deux vice-présidents recherche faisaient une proposition conjointe.

Suite aux échanges lors de la commission permanente du 6 janvier, il est proposé de mettre en place dans chaque université une commission de 6 personnes. Chaque commission expertisera les projets et la réunion des commissions préparera une proposition commune pour les deux commissions recherche des universités de Poitiers et Tours.



Compte tenu du calendrier de l'appel à projet, cette commission doit se réunir dans la semaine du 14 au 17 avril.

Afin de limiter les conflits d'intérêts, Emmanuel Lesigne proposera les rapporteurs tourangeaux au vu des dossiers déposés (date limite le 24 mars).



La commission recherche donne un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

## **2. Informations sur les futures Ecoles Doctorales au sein de la ComUE – annexe 1**

Les statuts de la ComUE sont maintenant adoptés par les sept établissements partenaires (5 universités + 2 écoles d'ingénieurs). Après le dépôt du dossier ISITE en janvier, la construction des futures écoles doctorales communes est le second axe fort de cette nouvelle entité. Le calendrier prévoit une mise en place pour la rentrée 2016. Les statuts précisent qu'à compter de cette date, c'est l'université confédérale qui délivrera le doctorat.

Emmanuel Lesigne présente un diaporama sur les principes généraux qui ont été arrêtés et sur les éléments en cours de réflexion dans le cadre de la construction de ces écoles (cf. annexe 1).

Pour toutes les écoles doctorales, il a été acté qu'une gestion administrative de proximité et un rattachement principal à un des établissements partenaires seront mis en place. L'organisation politique de chaque école reposera, elle, sur :

- Un directeur
- Un responsable dans chaque établissement
- Un conseil
- Un bureau
- Un responsable administratif
- Un correspondant administratif dans chaque établissement concerné.

Pour chaque établissement, un collège doctoral sera créé. Il sera composé des responsables locaux d'écoles doctorales, de représentants étudiants et de représentants de la commission recherche. C'est à ce niveau que seront gérées les formations sur site, le suivi individuel des doctorants et de leur formation, ainsi que les bourses doctorales attribuées à l'établissement.

Au niveau de la ComUE, l'organisation politique sera fondée sur un conseil de la formation doctorale et un responsable des études doctorales. Ce conseil est un lieu d'élaboration de la stratégie globale (validation de la charte des thèses, distribution des bourses doctorales attribuées au niveau communautaire, gestion du budget commun attribué aux écoles doctorales).

Dans le processus de base, des questions restent ouvertes à la réflexion comme : Qui autorise les inscriptions ? Qui valide les propositions de jury ? Qui autorise les soutenances ?

Actuellement, toutes ces étapes sont réalisées localement.

L'organisation des formations doctorales doit également être repensée au niveau de la ComUE.

Quatre types de formation sont envisagés :

- Des formations transversales sur site
- Des formations transversales pour doctorants regroupés
- Des formations disciplinaires à la carte



- Des formations disciplinaires pour doctorants regroupés

Le principe est que toute formation est ouverte à tous les doctorants de la ComUE.

Sur le plan fonctionnel, il faudra caler le volume horaire des formations et l'attribution des crédits doctoraux correspondants. Il sera nécessaire également de déterminer : Qui valide les formations suivies par chaque doctorant ? Quelles formations spécifiques pour les doctorants contractuels ayant une mission d'enseignement (et pour les vacataires) ? Que deviennent la CIMES ou la CPMEC ? Quel outil de gestion partagé ?

Le périmètre des futures écoles doctorales commence à se préciser. La ComUE représente environ 80 000 étudiants (soit environ 5 % des étudiants dans des établissements dépendant du MESR) dont 2 700 doctorants. Sur ce territoire, on comptabilise 120 unités de recherche auxquelles sont rattachées 3 130 chercheurs et enseignants-chercheurs, et 1 170 ITA et BIATS (environ 4% de la recherche publique française). Une déclinaison autour de huit écoles doctorales a émergé :

**1. Sciences de la Terre et de l'Univers, Ecologie et Environnement**

17 labos dont pour l'université de Tours : IRBI ( ? ), GeHCO, une équipe de CITERES ( ? )

**2. Sciences pour la santé**

33 labos dont CDG, ISP, PRC, NMNS, GICC, CEPR, IC, MAVIVH, N2C, STIM, IGC, IRBI ( ? )

**3. Sciences et Ingénierie des Matériaux Mécanique, Energétique**

12 labos dont pour l'université de Tours : GREMAN, LMR, PCM2E

**4. Sciences et Ingénierie des systèmes, Mathématiques, Informatique**

10 labos dont pour l'université de Tours : LI et LMPT

**5. Linguistique, Psychologie, Cognition, Education**

9 labos dont pour l'université de Tours : CeRCA, LLL, PAV, EES.

**6. Littératures Patrimoines Sociétés, Cultures**

19 labos dont pour l'université de Tours : CESR, CETHIS, ICD, INTRU, LEA, CITERES, PREFics

**7. Droit et Sciences politiques**

13 labos dont pour l'université de Tours : CRDP, LERAP, GERCIE

**8. Sciences économiques et de gestion**

7 labos dont pour l'université de Tours : VALLOREM, LEO

Après cette présentation, un échange s'engage au sein de la commission.

Hervé Baptiste s'étonne que dans le nom de la sixième école doctorale des mots clés tels que « territoires » ou « espaces » n'apparaissent pas. Emmanuel Lesigne remarque que ces mots clés concernent aussi la première école, et il souligne qu'il n'a pas été possible ou pertinent d'indiquer toutes les disciplines ou domaines d'application dans les intitulés. Ainsi par exemple la « physique » n'apparaît nulle part car légitime dans plusieurs écoles doctorales. L'idée est qu'il va falloir étoffer la liste des mots clés par école doctorale.

Denis Maurel s'interroge sur le fait que les 4 équipes CITERES ne soient pas rattachées à la même école doctorale. Emmanuel Lesigne rappelle que le schéma idéal est que les équipes d'une même unité de recherche soient dans la même école doctorale. Mais cela n'est pas toujours possible. Ce cas existe déjà aujourd'hui puisque l'équipe 5 de l'U930 est rattachée à l'école EMSTU tandis que les 4 autres équipes dépendent de l'école SSBCV.

Philippe Roingeard insiste sur la nécessité du terme « biologie » dans l'intitulé de l'école doctorale « Sciences pour la santé » qui introduit une vision moderne de la recherche médicale. Emmanuel Lesigne précise que le nom de cette école doctorale n'est pas figé et qu'il s'oriente fortement vers « Santé, Sciences biologiques et Chimie du Vivant ».



Plusieurs membres de la commission s'interrogent sur la mise en place d'une charte des thèses commune. Faut-il proposer une charte unique pour les 8 écoles ou bien rédiger une charte par école pour tenir compte notamment des spécificités ?

Philippe Roingard rappelle les difficultés rencontrées lors de la mise en place des écoles doctorales communes avec l'université d'Orléans. Cela a abouti à un texte consensuel et l'école SSBCV a ensuite mis en place en parallèle un texte sur les droits et devoirs du doctorant. Francesca Degan souligne l'importance d'une charte notamment comme texte de référence en cas de conflit.

Une charte commune recoupant l'ensemble des grands principes avec en parallèle un texte par école doctorale qui précise ses contraintes propres semble être une idée qui fasse consensus.

Benoît Haug rappelle le souhait des doctorants élus de participer à la réflexion sur la construction des futures écoles doctorales. Il demande comment cette participation peut être active. Emmanuel Lesigne souligne que l'échange d'aujourd'hui au sein de la commission recherche contribue à la réflexion, que de nombreuses questions restent ouvertes et que les remarques et interrogations soulevées seront transmises par son intermédiaire. Il propose également d'organiser une réunion spécifique au printemps pour les doctorants élus afin d'exposer le projet sur les futures écoles doctorales.

Nicolas Cayrol demande quelle sera l'évolution de l'école de droit de Poitiers qui est actuellement commune avec les universités du Mans et d'Angers. Il est fort probable compte tenu de la restructuration des territoires induit par les ComUE que les doctorants en droit de ces universités réintègrent une école doctorale de l'université des Pays de la Loire.

Nicolas Cayrol souhaite être éclairé sur la clé de répartition des bourses doctorales. Il est probable que jusqu'en 2022, les bourses soient attribuées au niveau des établissements. Au niveau de la ComUE, il y aura des bourses fléchées en fonction des thématiques du projet ISITE.

Emmanuel Lesigne conclut cet échange en invitant les membres de la commission recherche à lui adresser toutes questions ou propositions pour faire avancer et nourrir la réflexion.

### 3. Question diverse

#### *\* Politique régionale des fonds européens*

Philippe Foucher apporte quelques précisions sur la politique régionale des fonds européens pour la période 2015-2020. La Région propose une nouvelle méthodologie pour répondre aux exigences européennes. Ainsi, deux réunions de suivi par an permettront de faire un point d'ensemble à échéance régulière. Des comités de programmation (environ 5 par an) seront chargés de labéliser les projets au fil de l'eau.

Il a été proposé à la Région de venir à Tours présenter cette méthodologie auprès des différents acteurs notamment pour préciser les attentes et définir le circuit des demandes afin que les dossiers proposés par l'université répondent aux exigences.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 15h15.

